

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/05/09/2019014632/justel>

Dossier numéro : 2019-05-09/30

Titre

9 MAI 2019. - Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la reconnaissance de l'opération de rénovation urbaine du quartier du centre à la Roche-en-Ardenne

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 23-09-2019 page : 87814

Entrée en vigueur : 09-05-2019

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le périmètre, le dossier de rénovation urbaine et le budget y afférent tels que précisés aux plan et documents annexés au présent arrêté, sont approuvés.

[Art. 2](#). L'opération est reconnue pour une durée de quinze ans à dater de la signature du présent arrêté.

[Art. 3](#). L'arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

[ANNEXE.](#)

[Art. N.](#)

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 23-09-2019, p. 87816)